



Incompréhension du fonctionnement de l'inventaire de succession

Par MMRI

Bonjour,

Je suis actuellement en train d'essayer de comprendre l'inventaire réalisé par le notaire en charge de la succession mais il y a un détail que je ne comprends pas. La personne décédée récemment a deux filles de deux mariages différents dont les deux pères sont décédés il y a plusieurs années.

Le notaire a rappelé le passif et l'actif. Mais je ne comprends pas pourquoi il soustrait des actifs de la mère décédée la créance de succession du père de la deuxième fille (son dernier mari). Cette succession devrait déjà être réalisée depuis longtemps non ?

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bonne journée

Par ESP

Bonjour

C'est relativement simple.

Une créance de succession correspond souvent à une somme laissée à disposition d'une l'épouse usufruitière, mais qu'elle doit rendre au nu-proprétaire lors de son décès.

Par MMRI

D'accord je comprends mieux. Merci pour votre aide !